

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2022

Résolution numéro 172-22

Calendrier des séances ordinaires du comité consultatif d'urbanisme 2023

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un calendrier des séances ordinaires du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'année 2023 en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elle;

ATTENDU QUE toute documentation utile à la prise de décision doit être transmise à la Municipalité dans les délais mentionnés au calendrier, à moins d'une situation exceptionnelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Frédéric Morin

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- qu'un calendrier soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du CCU pour l'année 2023, qui auront lieu les mardis et débuteront à 17 h 15 :

24 janvier	21 février
21 mars	18 avril
23 mai	20 juin
18 juillet	22 août
19 septembre	24 octobre
21 novembre	

- que le calendrier indique les dates limites suivantes pour la remise de la documentation utile :

17 janvier	14 février
14 mars	11 avril
16 mai	13 juin
11 juillet	15 août
12 septembre	17 octobre
14 novembre	

que le calendrier soit publié sur le site internet de la Municipalité.



Martin St-Gelais, directeur général
et greffier-trésorier



Marilyn Nadeau,
maire

Copie certifiée conforme